

Lettre

GARANTIE 25 ANS



25YEARSWARRANTY



THE ORIGINAL QUARTZ

Garantie

Le produit SILESTONE® by Cosentino® installé au propriétaire inscrit est garanti par COSENTINO, S.A.U. contre les éventuels défauts de fabrication du produit pendant une durée de VINGT-CINQ (25.-) ANS à partir de la date d'achat. Veuillez conserver la facture d'achat.

Cette garantie ne sera pleinement applicable que si le consommateur s'est inscrit dans un délai de 60 jours à compter de la date d'achat du produit, comme indiqué dans le paragraphe correspondant, et qu'il présente la facture originale ou un reçu attestant l'achat (indiquant la date d'achat et le nom du distributeur du produit), en restituant à COSENTINO, S.A.U. le produit défectueux. Afin que la garantie soit applicable, celui-ci doit s'inscrire en ligne sur le site <http://warranty.cosentino.com/>

COSENTINO, S.A.U. se réserve le droit de ne pas offrir son service de garantie gratuit si les conditions requises dans le paragraphe précédent ne sont pas remplies ou si les informations fournies par le consommateur sont erronées, incomplètes ou illisibles.

Éléments couverts par la garantie

COSENTINO, S.A.U. est dans l'obligation de remplacer ou de réparer le produit défectueux selon les termes et les conditions définies dans ce document, et avec les mêmes caractéristiques (couleur, épaisseur, etc.) que le produit acheté par le client, pendant une durée de VINGT-CINQ (25.-) ANS.

Cette garantie couvre les surfaces en quartz SILESTONE® by Cosentino®, destinées à des applications bidimensionnelles, telles que les plans de travail, les placages, les parements et les revêtements de sol qui seront installés de manière permanente à l'intérieur de l'habitation (ou d'un immeuble réservé à un usage autre que celui d'une habitation) du consommateur ou de l'utilisateur final du produit. Le choix de la couleur et de la finition doit impérativement être défini avant de conclure l'achat,

puisque toute modification ultérieure ne sera pas couverte par la présente garantie.

Dans tous les cas, la garantie sera applicable si le consommateur respecte strictement les instructions d'utilisation et d'entretien du produit SILESTONE® by Cosentino® qui sont détaillées dans les manuels d'utilisation disponibles pour les différentes applications du produit.

Éléments non couverts par la garantie

Tout type de dommage causé, directement ou indirectement, par n'importe quelle action, travail ou intervention de tiers autres que le personnel de COSENTINO, S.A.U., tels que les problèmes dus à une finition/fabrication incorrecte du produit, à des procédés d'installation inadéquats ou à toute modification ou manipulation du produit original SILESTONE® by Cosentino®, telles que des variations de couleur, un choc thermique ou un traitement chimique inapproprié, réalisés par des tiers autres que le personnel de COSENTINO, S.A.U.

Dommages dus à une mauvaise utilisation, comme par exemple (i) l'utilisation du produit à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu ; (ii) l'utilisation du produit en ne respectant pas les normes techniques ou de sécurité applicables ; (iii) le non-respect des instructions du manuel d'utilisation et d'entretien ; et (iv) l'exposition du produit aux conditions extérieures.

Catastrophes naturelles, dommages causés par l'interaction d'autres produits ou toute autre circonstance hors de contrôle de COSENTINO, S.A.U.

Variations dans les couleurs et/ou les tonalités dues à l'évolution naturelle des différents composants du produit.

Fissures sur le plan de travail après son installation. Par conséquent, les fissures sur le produit final ne sont pas considérées comme du matériel

défectueux. Les principales causes de l'apparition de fissures sont le mouvement, l'application directe de chaleur sur la surface, le fait de poser un objet excessivement lourd sur le plan de travail ou les chocs reçus par le matériel après son installation.

Parmi les défauts de fabrication couverts par la Garantie qui sont définis dans ce document, la durabilité, pendant toute la période de garantie, de prestations accessoires à la propre fonctionnalité du produit n'est pas incluse.

Ébréchures. Les ébréchures ne résultent pas d'un matériel défectueux mais apparaissent suite aux frottements et aux chocs causés par des objets sur les bords du plan de travail.

Tout dommage indirect ou imprévu, toute perte ou dépense occasionnée en dehors du produit en lui-même, tels que, à titre purement indicatif et non limitatif, des détériorations d'autres produits ou installations, ou les réparations supplémentaires concernant des travaux de plomberie, d'électricité ou de maçonnerie qui s'avèreraient, le cas échéant, nécessaires pour réparer ou remplacer le produit SILESTONE® by Cosentino®, couvert par cette garantie, sont expressément exclus de celle-ci et devront être pris en charge par le consommateur.

De même, les dommages susceptibles de se produire après l'apparition du défaut couvert, y compris ceux qui se manifesteraient pendant le processus de présentation et de traitement de la réclamation, ainsi que pendant toute la durée nécessaire pour remplacer le produit, seront expressément exclus de la présente garantie. Cette exclusion s'applique également, à titre indicatif, à tout préjudice, y compris le manque à gagner, susceptible de se produire dans les activités commerciales, industrielles, professionnelles ou simplement immobilières, dont pourrait être victime le consommateur, l'acheteur du produit ou tout tiers.

Tout problème ou dommage dérivé d'une utilisation intensive et continue du produit pendant une durée prolongée : y compris, entre autres, la décoloration,

la perte ou la diminution des performances et des caractéristiques esthétiques, ainsi que le soulèvement du sol.

Problèmes, dommages ou gênes dus à la présence d'électricité statique ou à l'utilisation de produits destinés à éliminer ou à réduire ses effets.

Dommages occasionnés suite à des défaillances ou à des omissions des projets techniques à partir desquels sont réalisées les fondations sur lesquelles reposent les produits SILESTONE® by Cosentino®.

Les différences susceptibles d'être observées entre des échantillons ou des photographies de tout produit SILESTONE® by Cosentino® et les produits réels achetés sont également exclues. De même, les taches provoquées par des composants propres au matériel et les défauts de polissage sont également exclus, étant donné que COSENTINO, S.A.U. ne commercialise, en aucun cas, des produits qui, pour quelque raison que ce soit, présenteraient ce type de défaut.

Cette garantie n'aura plus aucune validité si des réparations et/ou des manipulations sont effectuées sur le produit sans être dûment contrôlées par COSENTINO, S.A.U.

Cette garantie ne couvre que le remplacement du produit défectueux par un autre aux caractéristiques similaires (couleur, épaisseur, etc.) à celui acheté par le client, sauf dans le cas où celui-ci ne serait plus référencé et il devrait alors être remplacé par le produit disponible s'en rapprochant le plus.

Comment utiliser cette garantie

Pour s'inscrire en tant que bénéficiaire de la garantie, celle-ci devra être activée sur le site <http://warranty.cosentino.com/>. Des données sont exigées pour réaliser cette inscription, aussi bien du point de vente et/ou du marbrier que du client. Nous recommandons donc au client d'activer

directement la garantie au point de vente ou chez le marbrier. Une fois l'activation effectuée, le client recevra une copie papier de sa garantie par e-mail.

Comment déposer une réclamation

Si vous pensez que votre produit SILESTONE® by Cosentino® est défectueux et vous souhaitez déposer une réclamation pour bénéficier de la garantie, vous devrez alors envoyer un fax, un e-mail et/ou une lettre, ou bien réaliser un appel téléphonique, en indiquant, dans tous les cas, votre numéro de garantie, au Service clientèle de COSENTINO, S.A.U.:

COSENTINO PARIS

Acticentre - 1B,
ZAC de la Noue-Rousseau,
3, rue d'Alembert
91240 - St Michel Sur Orge (FRANCE)
Tel: +33 (0)1 69 46 53 10
Fax: +33 (0)1 69 46 53 19
paris@cosentinogroup.net

COSENTINO TOULOUSE

Eurocentre, 11, Avenue du Girou,
Villeneuve les Bouloc
31620 - Toulouse (FRANCE)
Tel: +33 (0)5 66 22 00 08
Fax: +33 (0)5 61 70 26 40
toulouse@cosentinogroup.net

COSENTINO LYON

Le Parc des Bordes du Rhône, Lot B
2 Boulevard Lucien Sampaix
69190 St Fons (FRANCE)
Tel: +33 (0)472 90 07 02
Fax: +33 (0)472 79 13 60
lyon@cosentinogroup.net

COSENTINO RENNES

ZAC La Touche Tizon
Bâtiment E, lot 2
35230- Noyal Chatillon sur Cheiche
Tel : +33 (0)2 23 30 01 45

Fax : +33 (0)2 99 57 16 62
rennes@cosentinogroup.net

Quelle procédure applique cosentino, S.A.U. si le produit est défectueux

Si le produit SILESTONE® by Cosentino® s'avère défectueux, d'après les termes et les conditions de cette garantie, COSENTINO, S.A.U. procédera, après vérification, au remplacement ou à la réparation du matériel nécessaire à la fabrication du produit SILESTONE® by Cosentino®.

COSENTINO, S.A.U. est autorisé à offrir des garanties pour des surfaces en quartz SILESTONE® by Cosentino®.

Particularités de la garantie concernant les produits finis

Les produits finis de SILESTONE® by Cosentino®, fabriqués sur des surfaces tridimensionnelles, tels que des éviers de cuisine, des lavabos et des bacs de douche, sont garantis contre d'éventuels défauts de fabrication du produit pendant une durée de DEUX (2) ANS, selon les termes, les conditions et les limitations décrits pour les autres produits SILESTONE® by Cosentino®.

La durée de 25 ans établie dans cette Garantie n'est valable que pour les produits ayant été vendus et enregistrés après le 1er janvier 2015.







imagine & anticipate



THE ORIGINAL QUARTZ

COSENTINO OFICINAS CENTRALES

Ctra. Baza a Huércal - Overa, km 59 / 04850 - Cantoria - Almería (Spain)

Tel.: +34 950 444 175 / Fax: +34 950 444 226

info@cosentinogroup.net / www.cosentinogroup.net

www.silestone.com



* pour vérifier les termes et conditions aller sur www.silestone.com

Pour obtenir plus d'informations sur les couleurs avec le certificat NSF consultez le site officiel www.nsf.org